

# L'Implantation française en Tunisie : une entreprise de modernisation plutôt qu'une colonisation de peuplement

Annie Krieger-Krynicky

**Un morceau de l'histoire que la France a partagée avec la Tunisie. Quelques chiffres évocateurs et qui campent bien ces moments.**

L'Ifrikia, grenier à blé de Rome, nourrissait sur son propre sol six à dix millions d'habitants; soit 5 à 6 fois plus que lors de la signature du Traité du Bardo, le 12 mai 1881 par le bey de Tunis et le gouvernement de la République Française. S'ensuivit l'abrogation des Capitulations qui permettaient aux Européens de bénéficier des privilèges de juridiction et de police ainsi que de l'égalité commerciale ; les tribunaux français sur le sol tunisien obtenant désormais pleine juridiction pour les Européens. De 1896 à 1897, l'Allemagne et la Hongrie se soumirent aux nouvelles conventions. Mais l'Italie, forte de son immigration de plus de 11000 personnes, exigea de bénéficier de la liberté de pêche et de cabotage, du maintien de l'exercice des professions libérales de nationalité italienne. Les autorités beylicales durent les dispenser des taxes sur l'acquisition immobilière et d'autorisations pour l'ouverture des écoles de langue italienne. Les décrets français de naturalisation en vertu du droit du sol ne devaient pas les toucher. On

ironisa sur "d'anciennes Capitulations badigeonnées d'un vernis moderne" ! La Grande-Bretagne renonça au privilège de juridiction mais n'accepta la naturalisation pour ses sujets qu'à partir de la troisième génération sauf demande expressément faite et ne céda qu'en 1923. Il s'agissait essentiellement d'anglo-maltais au nombre de 12 000 à 13 000. Ce fut l'immigration européenne la plus ancienne. Venus de Malte et de Gozzo, poussés par une démographie de 45%, en 1840, à Porto-Farina, ils y développèrent la pêche et introduisirent la culture de la pomme de terre, leur spécialité. En 1853, la première paroisse catholique y fut implantée et en 1891, elle comptait 144 fidèles. Cinquante-quatre Maltais bénéficièrent du décret du 20 juillet 1887 sur la naturalisation. Les Maltais répandirent l'élevage de la race porcine, inconnue jusqu'alors en Tunisie. Bien intégrés grâce à leur connaissance de la langue arabe, ils travaillèrent dans des activités économiques et de services. En ce qui concerne la colonisation française, elle connaîtra plusieurs étapes, s'échelonnant



*Maltaises en costume traditionnel*

jusqu'à la guerre de 14-18. Dès 1863, les Chrétiens avaient obtenu du bey de Tunis de posséder des immeubles urbains. Puis les Français purent concourir avec les Italiens pour la concession de lignes de chemin de fer. Sur les terres adjacentes, dans la vallée de la Medjerda, furent plantés des vignobles - les Tunisiens ne pratiquant que la culture du raisin de table pour des raisons religieuses.

Vers 1878, un groupe de financiers de Marseille acheta au premier ministre en disgrâce Kherredine, son domaine qui deviendra celui de l'Enfida (96000 ha ). Par sa politique prudente, le premier Résident général, Paul Cambon rassura les Tunisiens contre toute spoliation et attira les capitaux étrangers et français. En 1883-1884,

40000 ha de terres furent achetés par des capitalistes de Lyon et de Paris. Ensuite des domaines, comme celui de l'Enfida, furent morcelés de manière à former 120 lots de colonisation .Mais pas un seul ne fut cédé aux Français à titre gratuit. En dehors de la vigne, les terres disponibles étaient louées aux Tunisiens ou exploitées par eux en ferme ou métayage. Il fallut attendre 1888 pour que des décrets beylicaux mettent les biens religieux ou *habous*, privés et publics aux enchères publiques en location perpétuelle ou limitée. Cela permit aux futurs colons de ne pas immobiliser de capital. Seuls quelques centres se développèrent: Béja, Mateur, Zaghouan, drainant l'économie des différentes exploitations. En 1890, une loi douanière franco-tunisienne accorda la franchise d'entrée en France aux produits agricoles de Tunisie. Mais tandis que l'immigration italienne augmentait jusqu'à atteindre 67000 personnes en 1900, la France en 1891 ne comptait que 10000 ressortissants. En 1935, on recensait 3000 colons dirigeant pour la plupart les propriétés provenant de l'implantation originaire de leurs parents. En revanche avec l'implantation des oliveraies du Sahel, l'exploitation des phosphates et surtout le développement des infrastructures économiques, chemins de fer, routes et zone portuaires, l'initiative officielle étayée par les efforts privés, permit l'entrée de la Régence dans l'ère moderne .